



Prangins, le 03 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 03 novembre 2020

Sous la présidence de M. Daniel Bujard, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Election au poste de secrétaire du Conseil communal
- 6) Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 7) Communications des délégués pour Région de Nyon
- 8) Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
- 9) Election d'un membre à la présidence pour la commission de Recours en Matière d'Impôts (CRMI)
- 10) **Préavis municipal N° 53/20**
Demande de crédit de CHF 213'600.- TTC (subventions et participation de tiers non déduites) pour la pose d'une couverture de la terrasse du complexe des Morettes en panneaux photovoltaïques translucides)
- 11) **Préavis municipal N° 54/20**
Arrêté d'imposition pour l'année 2021
- 12) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Peter Dorenbos sur l'avenir des TAC (Travaux d'Assainissement des Canalisations)
- 13) Communications de la Municipalité
- 14) Annonce des préavis à venir
- 15) Propositions individuelles et divers
- 16) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, le public et les personnes de la presse présentes.

1/ Appel

Avec 30 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 29 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Anne-Marie Baillifard, Karine Ferroni-Sayag, Liliane Gavillet, Marie Van Leckwyck ainsi que MM. Nicolas Aeschimann, Christian Baumgartner, Marc Baumgartner, Robert Bernet, Jean-Marc Bettems, Rémy Cochet, Daniel Corod, Peter Dorenbos, André Fischer, Roland Haas, Henri Haymoz, Karim Kellou, Marc Pittet, Alain-Valéry Poitry, Stefano Rosselet, Rudolf Schnider, Paul Schwendimann.

M. Jean de Wolff de Moorsel intègre l'assemblée après l'appel.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président annonce la modification de l'Ordre du Jour comme suit :

Suite à une suspicion de Covid-19 concernant la personne candidate au poste de secrétaire du Conseil communal, le point 5 est supprimé.

A la demande de la Municipalité, le préavis N° 53/20, point 10, est supprimé.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020
- 3) Communications du Bureau du Conseil
- 4) Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 5) Communications des délégués pour Région de Nyon
- 6) Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
- 7) Election d'un membre à la présidence pour la commission de Recours en Matière d'Impôts (CRMI)
- 8) **Préavis municipal N° 54/20**
Arrêté d'imposition pour l'année 2021
- 9) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Peter Dorenbos sur l'avenir des TAC (Travaux d'Assainissement des Canalisations)
- 10) Communications de la Municipalité
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

M. Blaise Cartier souhaite connaître la raison du retrait du préavis municipal N° 53/20.

M. le Syndic répond que M. Igor Diakoff, municipal en charge du préavis, a souhaité le suspendre pour des raisons financières et structurelles.

De nouveaux éléments devant être apportés à ce préavis, la Municipalité a donc choisi de le suspendre et de le présenter lors de la séance du mercredi 18 novembre 2020.

**L'ordre du jour, tel que modifié,
est adopté à l'unanimité.**

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020

M. Jacques Auberson, aux pages 491 point 4 et 492, point 6, de citer **l'Alliance Libérale de Prangins** et non l'Alliance Libérale Pranginoise.

M. Jacques Auberson demande, à la page 504 et suite à la communication de Madame Alice Durnat-Lévi sur le stationnement, la modification suivante : « Des **amendes** ont été distribuées » et non des amendements.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020, tel que modifié, est accepté par 25 oui, 0 non et 4 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

Le **PRESIDENT** informe le Conseil des résultats des votations du 27 septembre 2020 pour la commune de Prangins :

1. Objet N°1 : « Initiative de limitation » a obtenu 353 oui et 1140 non.
2. Objet N°2 : « Loi sur la chasse » a obtenu 580 oui et 902 non.
3. Objet N°3 : « Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers » a obtenu 796 oui et 661 non.
4. Objet N°4 : « Loi sur les allocations pour perte de gain » a obtenu 1257 oui et 238 non.
5. Objet N°5 : « Acquisition de nouveaux avions de combat » a obtenu 648 oui et 848 non.

Le **PRESIDENT** annonce la démission de Mme Roxanne Gyr, de l'Entente Pranginoise, de Mme Stefania Nateri, de l'Alternative Pranginoise et de M. Lionel Burri, également de l'Alternative Pranginoise, démissionnaires au 03 novembre 2020. Il lit les lettres de démissions. Il invite les chefs de groupe à repourvoir ces postes dans la mesure du possible.

Le PRESIDENT regrette ces départs et souhaite, au nom du Bureau, remercier ces conseillères et ce conseiller pour leur engagement et leur disponibilité au sein de l'organe législatif. Tous ses vœux les accompagnent pour leur avenir. Le PRESIDENT rappelle, qu'actuellement, le Conseil délibère sur la base de 52 votes.

D'autre part, le bureau informe le Conseil communal de la démission de Monsieur Pierre Lohman en tant que membre de l'Entente pranginoise. Monsieur Lohman a toutefois souhaité rester au Conseil, cela en qualité de Conseiller indépendant – donc et par définition, non rattaché à un groupe politique. Après renseignements pris auprès de la préfecture, il s'avère que Monsieur Pierre Lohman peut effectivement procéder de la sorte. Il aura la possibilité d'assister au plenum et apporter son vote lors des débats. Néanmoins, il ne sera plus en mesure de siéger en Commission ad-hoc compte tenu de sa qualité de Conseiller indépendant. Monsieur Lohman a été informé de cette situation et l'a acceptée.

5/ Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

La séance de ce 30 septembre du Conseil Intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a porté principalement sur le préavis 02/2020, accepté à l'unanimité, concernant le Budget 2021. En tenant compte de la situation présente et du budget actuel, il a été noté que :

- *Le semi-confinement dû au Covid-19 laisse encore des pertes d'environ CHF 900'000.-. Le RAT espère encore toucher des subventions cantonales et/ou fédérales pour améliorer sa situation.*
- *Le personnel du RAT a été payé normalement durant cette période.*
- *Bien que les réseaux subventionnés n'aient pas facturé de prestations non données, certaines fondations privées semblent toutefois l'avoir fait.*
- *La réalité montre que la gouvernance fait la différence dans l'octroi de subventions aux structures de réseau ou fondations privées sans aide.*

NB : En effet, la Fourmilière de Prangins est une fondation affiliée au RAT, et a trois autorités dans sa gouvernance : deux municipaux et une conseillère communale. Sa gestion est saine, et son bénéfice positif est fortement réduit avec la situation actuelle du Covid-19.

La Fourmilière n'a pas obtenu de subvention de soutien. Une aide est à espérer si le RAT reçoit des subventions complémentaires, mais c'est sans garantie.

Voici quelques remarques mentionnées :

- *La liste d'attente pour l'accueil des enfants est volatile car des parents font du télétravail et d'autres sont au chômage.*

- Des réductions de l'horaire de travail (RHT) ont eu lieu.
- Une représentante du RAT compte rendre visite à toutes les structures (communes) pour voir comment cela va et se faire une idée.
- Une proposition de déléguée a été faite, à savoir que les parents devraient contribuer au coût du repas de leur(s) enfant(s) pour un montant minimum à définir. Le CODIR va étudier la situation pour la prochaine séance du RAT.

Les prochaines réunions du RAT seront les 14 avril et 29 septembre 2021.

Merci de votre attention. »

6/ Communications des délégués pour Région de Nyon

M. François Krull rapporte :

“Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La dernière séance du Conseil Intercommunal (CI) du Conseil Régional « Région de Nyon » (RdN) s'est tenue le 24 septembre à St-Cergue.

Aucun préavis DISREN n'était à l'ordre du jour, donc aucun impact de cette séance sur les finances de la Commune de Prangins.

Le nouveau secrétaire général, M. Boris Mury, a pris ses fonctions. M. Mury était auparavant membre du CoDir de RdN, en charge des investissements régionaux (=DISREN).

Il y a deux vacances actuellement au CoDir : investissements régionaux et environnement.

Tous les objets soumis au vote du CI ont été adoptés à des très fortes majorités.

Les comptes 2019 ont été adoptés (déficit CHF 310'000.- et un autofinancement CHF 2'481'000.-). Pour info, la proposition de budget 2021 propose un déficit de CHF 59'000.- et un autofinancement en forte baisse de CHF 165'000.-. Comme annoncé précédemment, RdN est dans une période de transition de 2, 3 ans qui devrait conduire à un rétrécissement des activités prises en charge.

Le rapport de gestion 2019 a été adopté.

Le préavis 57-2020 portait sur un crédit de CHF 100'000.- en faveur de la transition écologique du Grand Genève. Celui-ci a été adopté. Le montant total du projet est d'environ CHF 2'500'000.-, dont CHF 1'285'000.- par la Suisse (Confédération, Canton GE/VD, RdN).

Donnant suite à l'étude de fonctionnement de RdN rapportée précédemment, RdN a produit un « info pack » à l'usage des délégués des communes au CI, qui doit les aider à s'intégrer dans le fonctionnement du CI.

Le géoportail régional “www.cartolacote.ch” a été mis en ligne. Les communes de la région peuvent s'y rattacher/y souscrire.

Un système de vote électronique mobile a été utilisé pour la première fois lors de cette séance du CI. Simple et efficace, les résultats sont précis et rapidement disponibles.

*Le délégué Claude Farine (Nyon, PS) a interpellé le CoDir (« qu'est devenu le projet de patinoire régionale ?») au sujet de la commune de Gland qui ferait cavalier seul en avançant sur un projet de patinoire à Gland. Début de polémique ?
Toutes les infos sur <https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-24-septembre-2020-a-saint-cerque/>»*

7/ Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)

M. Louis de Bourbon Parme rapporte :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

*Notre séance s'est déroulée le 23 septembre 2020.
Nous avons voté sur 2 préavis qui ont tous été acceptés.*

Préavis 04/2020 Cotisations AVS/AI/AC demande de crédit supplémentaire (COGEST)

*Le montant du préavis s'élevait à CHF 109'800.-.
Ce dépassement s'explique par 3 points :*

- 1. L'augmentation du taux de cotisation.*
- 2. Les Cotisations AVS dues sur les salaires des remplaçants des titulaires en congé maladie.*
- 3. La sous-évaluation de la somme globale sur laquelle les cotisations sont prélevées.*

Préavis 05/2020 Budget 2021

Le budget 2021 représente un montant de CHF 13'868'000.-, en augmentation de 3.60 % par rapport au budget 2020.

L'augmentation provient principalement de l'amortissement du programme informatique « Odyssée » (regroupement des programmes informatiques sous un même toit).

La participation pour Prangins budgétisée se monte à CHF 1'103'000.- sur un montant total de CHF 13'868'000.-.

J'en ai fini pour les communications et je vous remercie pour votre attention. »

8/ Election d'un membre à la présidence de la commission de Recours en Matière d'Impôts (CRMI)

M. Bucciol propose, selon l'article 46 du Règlement du Conseil communal, de laisser la CRMI se réunir et afin qu'elle puisse nommer son président.

9/ Préavis municipal N° 54/20
Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Le PRESIDENT, en l'absence de M. Jean de Wolff de Moorsel, président de la CoFin, appelle M. Jacques Auberson, membre de la CoFin, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Jacques Auberson lit les conclusions du rapport.

M. Jean de Wolff de Moorsel étant arrivé durant la lecture des conclusions du rapport, le PRESIDENT invite ce dernier à prendre place au pupitre et remercie M. Jacques Auberson pour la lecture des conclusions.

M. Jean de Wolff de Moorsel apporte quelques commentaires concernant le rapport de la CoFin. Ce rapport est en accord avec la perspective décrite par la Municipalité avec une bonne compréhension des arguments développés par cette dernière dans le préavis municipal. Le taux d'imposition actuel « annonce » des difficultés financières pour les prochaines années. Cependant, cette situation devrait être plus sereine à l'horizon 2024.

Il est important également de prendre en compte les futures modifications, par le Canton, du traitement de la facture sociale. Cette situation a une incidence quant à la prise de décisions et explique donc la prudence de la Municipalité. La CoFin reste attentive à l'endettement de la Commune ainsi qu'au bilan pour éviter des fonds propres négatifs. Des discussions politiques au niveau cantonal ont lieu, notamment au travers de l'initiative « SOS Communes » qui a pour but de changer le mode partage de la facture sociale entre le Canton et les communes.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. le Syndic fait part de la satisfaction de la Municipalité du fait que la réflexion de la CoFin aboutit aux mêmes conclusions. Une année particulière s'annonce concernant les décisions financières et politiques avec une répartition de la facture sociale entre le Canton et les communes qui ont lieu actuellement. M. le Syndic explique que la solution de facilité aurait été d'augmenter les impôts de dix points. Cependant, la Municipalité a souhaité mener une réflexion à moyen terme avec une vision optimiste après deux ou trois années qui seront difficiles. Une nouvelle répartition de la nouvelle facture sociale est en cours et ce, à travers 3 situations :

1. Un accord a été signé entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et le Conseil d'Etat, concernant une extourne de CHF 150'000'000.- à l'horizon 2028 concernant la facture sociale. Cette extourne sera effective dès le début de l'année 2021. Cet accord, qui définit une répartition actuellement à « 50-50 » entre le Canton et les communes, aboutira, à terme, à une répartition de 36% pour les communes et 64% pour le Canton.

2. L'initiative populaire lancée est importante car celle-ci demande, d'une part, la reprise totale de la facture sociale par le Canton, nouvellement nommée participation à la cohésion sociale du Canton, et, d'autre part, une bascule d'impôt de 15 points. Ces 15 points, si elle était appliquée, représenterait une baisse d'impôts de CHF 4'500'000.- sur la facture sociale actuelle de CHF 9'000'000.-. Un calcul théorique correspondrait à un gain de moitié concernant les impôts ce qui permettrait de sortir de cette situation financière difficile.
3. Une démarche, émanant de 6 communes, visant une procédure juridique à l'encontre du Conseil d'Etat pour s'opposer au système de répartition va être lancée. La Municipalité, après réflexion, n'a pas souhaité se joindre à cette démarche.

M. le Syndic fait part d'une erreur commise dans le préavis. A la page 9, le tableau pour l'autofinancement négatif de CHF 1'462'000.- est exact pour 2020. Cependant, à la page 5, l'excédent de charges prévisionnel pour 2020 de CHF 150'000.- est inexact. Ce chiffre correspondait à celui proposé dans le budget 2020 avant amendement.

M. Jean de Wolff de Moorsel lit les conclusions du préavis municipal.

Vote

**Le préavis municipal N°54/20 est accepté
à l'unanimité**

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour l'adoption du préavis et ce vote à l'unanimité. M. le Syndic explique que la Municipalité a souhaité transmettre, en toute humilité, un message politique au Canton suivant : « un taux d'imposition inchangé démontre que les comptes sont largement péjorés par les factures cantonales à hauteur de 70% et que ceci n'est pas acceptable. Cette situation permettra peut-être au Canton de prendre conscience de l'impact de cette facture sociale sur les finances communales. »

10/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Peter Dorenbos sur l'avenir des TAC (Travaux d'Assainissement des Canalisations)

M. Peter Dorenbos étant absent ce soir pour cause de mise en quarantaine, M. Jacques Auberson lit un commentaire émanant de sa part concernant la réponse de la Municipalité à son interpellation :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

Mesure de quarantaine oblige, je me vois au regret de ne pas pouvoir m'exprimer personnellement devant cette assemblée. J'ai donc demandé à un camarade de parti de bien vouloir porter ma voix.

Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées à mon interpellation.

On y dénote une volonté prudente d'aller de l'avant sur les sujets qui concernent nos infrastructures souterraines. Or, celles-ci sont d'importance au moment où de nouveaux quartiers se dessinent ou se construisent.

Comment se fait-il que les séparatifs de 460 bâtiments ont été contrôlés en 11 ans et qu'il en reste encore 380 ? Quel plan d'action est prévu pour corriger cette situation ?

Je conçois qu'une mise à jour du PGEE est nécessaire avec l'aide de moyens modernes, tout comme la finalisation des contrôles séparatifs. N'aurait-il pas été plus simple de continuer ces travaux sur et dans l'esprit du préavis municipal N° 17/07, plutôt que d'attendre l'arrivée d'un nouveau préavis pour les finaliser ?

Je me réjouis également de pouvoir tout prochainement lire le préavis concernant la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. D'ailleurs, en page 10 du préavis municipal N° 45/20 (adhésion à la STEP régionale unique), il est indiqué :

Qu'un préavis sera présenté à cet effet en 2020.

C'est donc pour tout bientôt. Il devient en effet urgentement nécessaire de séparer les financiers à disposition de deux services et deux municipaux différents.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne suite de conseil. Prenez soin de vous et de vos proches. »

11/ Communications de la Municipalité

COVID-19

M. le Syndic

M. le Syndic commente la situation actuelle en ce qui concerne la pandémie Covid-19 actuelle avec Mme Alice Durnat-Lévi.

Suite à la conférence du Conseil d'Etat de ce jour, les manifestations publiques et privées sont limitées à 5 personnes. Les autorités politiques telles que les conseils généraux et communaux ainsi que les commissions parlementaires peuvent continuer à se réunir en respectant le port du masque obligatoire et les distances physiques. Les réunions professionnelles sont autorisées jusqu'à 30 personnes en respectant les règles édictées pour les autorités politiques.

La pratique du sport est autorisée de manière individuelle pour les enfants de plus de 16 ans, les sports de contact sont interdits. Les enfants de moins de 16 ans peuvent pratiquer normalement en salle ou en extérieur. Les établissements publics tels que restaurants, bars, cafés et buvettes seront fermés dès le mercredi

4 novembre, 17h. Les commerces peuvent rester ouverts moyennant respect des consignes d'hygiène. Le télétravail dans les entreprises publiques cantonales et communales ainsi que les entreprises privées est fortement recommandé. Le port du masque est obligatoire. Pour faire suite aux précédentes directives du Canton, la déchetterie est définie comme une zone de forte affluence. Le port du masque est obligatoire dans les établissements scolaires ainsi que dans les véhicules avec des personnes qui ne font pas partie du même ménage. Une réunion urgente aura lieu le mercredi 4 novembre au sein de la Municipalité. Un délai jusqu'au lundi 9 novembre est fixé pour appliquer ces directives.

Un coût d'environ CHF 90'000.- avait été annoncé lors de la séance du 16 septembre 2020. Actuellement, ce montant est au-delà de CHF 100'000.-. Le télétravail est fortement préconisé. Concernant le secteur de l'hôtellerie, l'hôtel de la Barcarolle a pris la décision de cesser son activité du 21 octobre 2020 à avril 2021. Le restaurant des Abériaux cessera son activité jusqu'au mois de mars.

Mme Alice Durnat-Lévi

Enfance / Accueil de jour

Une dernière mise à jour du plan de protection a été établie par l'OAJE le 22 octobre 2020 : les lieux d'accueil de jour ne sont pas source d'inquiétude majeure et les familles vaudoises peuvent continuer de profiter des prestations sereinement. Le port du masque est obligatoire pour toute personne adulte présente dans un lieu d'accueil collectif de jour lors d'interactions entre adultes. Toutefois, le port du masque n'est pas recommandé lors des interactions avec les enfants en âge préscolaire, pour des raisons pédagogiques, le jeune enfant ayant besoin pour son développement d'avoir ces interactions visuelles.

Ecole

Les directives ont été mises à jour au 23 octobre 2020 :

- le port du masque est obligatoire pour les élèves dès la 9^{ème}. Les masques sont à la charge des parents ;
- tout parent entrant dans le périmètre scolaire (cour d'école) doit porter un masque ;
- les tables des élèves et les pupitres des enseignant-e-s sont désinfectés 1x/jour par les élèves et/ou les enseignant-e-s ;
- les poignées, interrupteurs et les robinets des lavabos sont désinfectés au moins 2x/jour par le personnel de nettoyage ou selon un accord entre les enseignant-e-s et le personnel de nettoyage ;
- les vestiaires doivent être accessibles pour les leçons d'éducation physique, mais les douches doivent être fermées ;
- tous les camps, voyages et sorties avec hébergement sont interdits, ainsi que les joutes sportives, du 26 octobre 2020 au début des vacances d'été 2021. Les sorties

de classes et courses d'école **sans hébergement restent autorisées et sont même encouragées.**

L'action pommes prévue pour le mois de novembre a été annulée, en espérant que celle du printemps qui devrait avoir lieu du 3 au 7 mai 2021 soit maintenue.

De bonnes nouvelles existent malgré les mesures Covid-19 :

- Le restaurant scolaire :
Pour améliorer la qualité des repas et le plaisir des enfants, un projet de livraison de repas froids à régénérer sur place a commencé cette semaine avec un excellent retour des enfants qui désormais finissent leur assiette. Par ailleurs, le responsable est venu et viendra de temps en temps à la rencontre des enfants.
Un premier essai très concluant a eu lieu en ce début de semaine. Une belle rencontre avec le cuisinier, qui fût un échange important avec les enfants, aboutit à moins de gaspillage alimentaire.

Annulation de la soirée des nouveaux citoyens

Il était important de maintenir cette manifestation, de moins de 50 personnes, en amont des votations du 29 novembre, afin d'encourager nos nouveaux citoyens à l'être activement. Malheureusement, cette soirée a finalement, à regret, dû la reporter.

Terrasses et chaufferettes

Fin septembre, Gastrovaud avait demandé de prolonger l'extension des terrasses et favoriser l'installation de chaufferettes durables afin de soutenir les établissements mis dans une situation délicate par les mesures de distance sociale, pour compenser les pertes de places.

A la suite de cette prolongation, le tea-room a contacté la Municipalité afin de pouvoir bénéficier de la possibilité d'installer une tente temporaire. Comme beaucoup d'autres communes l'ont fait, il était pertinent de permettre au gérant de l'établissement de continuer à exploiter à titre exceptionnel sa terrasse jusqu'au 31 mars 2021, qui correspond au début de la saison des terrasses saisonnières, pour ceux qui disposent d'une autorisation. Des chaufferettes sont autorisées mais seuls les chauffages à pellets peuvent être utilisés conformément à la loi sur l'énergie. Un dossier d'enquête a été soumis pour le montage d'une tente. L'autorisation n'est valable que pour atteindre les 30 places habituellement proposées (soit une capacité totale, extérieure et intérieure compris, de 30 places).

Plan ORCA

En date du 23 octobre 2020 et dès le 25 octobre, face à l'aggravation de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a renforcé le dispositif de protection en

actionnant à nouveau le plan ORCA (organisation et coordination des secours en cas de catastrophe), comme le veut une situation extraordinaire. Il s'agit d'un dispositif organisationnel pour gérer la crise et mutualiser les ressources, sous la direction de l'Etat-Major Cantonal de conduite (EMCC). Il avait été mis sur pied ce printemps, et implique des équipes mixtes entre la gendarmerie et la police intercommunale pour des interventions en dehors du périmètre initial.

Le gouvernement autorise la mise sur pied de la Protection civile vaudoise dans son ensemble en situation d'urgence.

M. le Syndic

EMS

M. le Syndic informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu entre la Municipalité, représentée par M François Bryand et M. Igor Diakoff, et Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat chargée de la santé et accompagnée du responsable du CHUV entre autre. Cette rencontre a eu lieu pour faire suite à la demande de M. Claude Favre d'étudier la possibilité de réaliser un EMS à proximité de l'hôpital psychiatrique, antenne du CHUV. Cette rencontre avait été précédée par un courrier adressé par la Municipalité dans le courant de l'année. Malheureusement elle n'a pas été fructueuse, le Conseil d'Etat ne souhaitant pas céder des parcelles cantonales.

Hormis ce refus, le Conseil d'Etat soutient l'initiative de la Municipalité pour construire un EMS sur le territoire communal. Le projet pranginois n'est pas le seul soumis au Canton ; la Municipalité a réitéré son souhait de la construction d'un EMS sur la parcelle communale N° 127.

Finances

M. le Syndic informe le Conseil que la situation financière sera probablement déficitaire. Les recettes fiscales ne sont pas impactées en 2020 par la période liée au Covid-19. Celles-ci correspondent aux prévisions. Les dépenses sont maîtrisées, en rapport avec le budget malgré des surcoûts liés à la crise Covid-19 et à la péréquation avec des acomptes inférieurs à la facture finale.

L'autofinancement, prévu à hauteur de CHF 1'400'000.-, risquait de poser problème concernant la trésorerie liée au fonctionnement de la Commune. Au travers des préavis municipaux votés, pour un montant d'environ CHF 2'000'000.-, a permis d'emprunter cette somme à un taux zéro, au vu des conditions du marché actuel, ne nécessitant pas d'emprunt jusqu'à la fin d'année pour ladite trésorerie de fonctionnement.

SOS Communes

L'initiative lancée par Mme Joséphine Byrne Garelli et M. Pierre-André Romanens a été déposée le 12 octobre 2020. La récolte des signatures débiteront courant novembre. A la suite d'un courrier adressé aux communes, la Municipalité avait

envisagé fournir un soutien financier à cette initiative. Cependant, le Conseil d'Etat a indiqué que les communes ne pouvaient pas soutenir cette initiative. Seuls les citoyens peuvent soutenir cette dernière et participer à la récolte des signatures.

Communications pour Mme Dominique-Ella Christin par M. le Syndic

Projet d'adaptation 4ter du plan directeur cantonal

La consultation publique du projet d'adaptation du 4ter du plan directeur cantonal est possible jusqu'au 28 novembre 2020. Ce plan définit le développement territorial à l'horizon 15-20 ans. Suite à la lecture de ce document, la Municipalité, transmettra ses remarques dans les délais impartis notamment sur le projet d'extension du périmètre compact projeté au nord d'Eysins-Nyon-Prangins, zone qui correspond à celle dédiée à la Route de Distribution Urbaine (RDU), et dont la Commune s'est désengagée en 2018. La Municipalité réitérera sa position concernant ce projet afin qu'il ne figure plus dans ce projet.

Promenthouse

Les travaux concernant la Promenthouse suite aux intempéries de 2018 et qui avaient l'objet d'un préavis vont être élargis sur la commune de Gland. Une nouvelle mise à l'enquête sera réalisée conjointement. Ces travaux seront réalisés au printemps 2021, ceux-ci ne pouvant avoir lieu durant la période du 15 octobre au 15 avril.

Mme Alice Durnat-Lévi

Prévention

Les actions de vandalisme continuent, actes volontaires de destruction, mais également le « littering » (déchets sauvages). La police et les travailleurs sociaux travaillent de concert, en complémentarité. Il est paru dans la presse de ce jour l'annonce que le projet de répondants de nuit commence ce week-end.

Le projet OASIS dont je vous avais parlé lors de la séance du 16 septembre 2020. Ce projet de stand de Prévention la Côte avait participé à la sensibilisation durant l'été aux Abériaux. Un stand a de nouveau été établi le 8 octobre, entre 18h à 21h15 devant l'école des Morettes pour sensibiliser les jeunes à l'environnement et aux déchets. La voirie avait récupéré des déchets et aidé à la mise en place du stand. Les déchets ont été étalés tout autour du stand dans le but de faire réagir les jeunes, ce qui n'a pas manqué. Discussions intéressantes sur le sujet avec les jeunes présents sur le stand, qui montre leur connaissance du sujet.

Concours de trotinette

Une autre action de prévention la Côte, le concours de trotinette s'est tenu le 18 octobre par un beau dimanche ensoleillé juste avant que des mesures plus sévères soient prononcées. Prangins s'est transformée le temps d'un dimanche en capitale régionale de la trotinette, avec cette action qui a été initiée à la demande de

jeunes enfants de Prangins, dans la boîte à idée qui leur avait été mise à disposition par le stand Oasys, organisée par la jeunesse de Prangins, à savoir l'association des Jeunes pranginois (AJP), et fait beaucoup d'heureux. La commune a contribué et participé à l'événement.

Sports en salle

Jusqu'au dernier week-end, le sport en salle était maintenu, avec un franc succès et des messages de remerciements des familles (puisque nous avons maintenant une session famille et une session pour les plus de 16 ans), avec les restrictions nécessaires. Nous l'avons maintenu car nous estimions important de maintenir et encourager cette activité physique.

Contes

Les contes, qui ont leurs fidèles spectateurs depuis la mise en place du projet, ont été maintenus à la bibliothèque avec toutes les précautions requises. Il faudra reporter cela dès demain jusqu'à fin novembre.

Communications pour M. Igor Diakoff par M. Denys Chevalier

Culture

- Le Théâtre Amateur de Prangins (TAP) a pris la lourde décision d'annuler ses spectacles. C'est le travail de nombreux mois, tant du côté des comédiens que du metteur en scène, du décorateur, qui disparaît, et une dette sèche qui apparaît.

- Festival Baroque à Prangins

Ce concept, composé d'une master class suivi de deux concerts, a été couronné d'un succès sans conteste. C'est un grand privilège, pour Prangins, d'avoir pu se réjouir de la performance de tels artistes.

Le projet de pérenniser ce concept a vu le jour et un comité compétent se réunira prochainement pour créer une association qui portera probablement le nom « Prangins baroque ».

Le comité de « Prangins baroque » a œuvré dans la collaboration avec la population avec des résultats excellents et humainement enrichissants. Les musiciens ont été comblés par l'accueil chez l'habitant, très hospitalier et chaleureux ainsi que par le travail du tea-room et de la « cheminée dorée ». M. Igor Diakoff les remercie.

Le public était limité selon les normes COVID-19, il a été nécessaire de programmer deux concerts, concerts qui ont affichés complets.

Le concept a été tellement bien dessiné que nous avons été contactés par un violoniste virtuose de renom pour un événement semblable.

Informatique

- La procédure pour la recherche d'un nouveau partenaire informatique est en cours. La dernière audition a eu lieu ce jour. La conduite de cette première phase a largement bénéficié de l'expérience de la société AWK qui a récolté les informations, rédigé le cahier des charges, participé

aux auditions. Cette société aidera la Commune à évaluer les candidatures des soumissionnaires qui sont au nombre de 4. Un préavis contenant les résultats sera présenté ultérieurement mais il serait prématuré d'en dire plus actuellement.

M. Denys Chevalier

M. Denys Chevalier donne réponse à M. Yvan Buccioli concernant ses remarques relatives à la Route de la Bossière :

« Suite au mécontentement exprimé par M. Yvan Buccioli lors de la précédente séance du Conseil communal du 16 septembre 2020, nous avons préalablement consulté ce que le Bureau de prévention des accidents, ordinairement appelé BPA, préconisait pour les routes à sens unique avec contresens cyclable. Il en ressortait que si les autorités constataient qu'il était trop dangereux que les vélos circulent en sens inverse, aucun contresens cyclable ne serait implanté. Afin d'avoir un avis spécifique à la situation de la Route de la Bossière, nous avons contacté le BPA afin de convenir d'un rendez-vous sur place. Cette rencontre a eu lieu le 8 octobre 2020 avec M. Michaël Tille. Voici le résultat de cette rencontre :

L'analyse de la situation a montré que le gabarit de la chaussée est étroit et qu'il ne permet pas de prévoir un passage cycliste supplémentaire. Le passage de véhicules de gros gabarit (bus) rend conflictuel le croisement avec des deux-roues.

*- Largeur : marquage piéton (1m50) et gabarit de la chaussée (3m50)
- Le marquage piéton se trouve du bon côté de la chaussée (côté lac) permettant ainsi un accès aux habitations sans devoir traverser la chaussée.*

- La mise en place d'une éventuelle bande cyclable à contre-sens donnerait une fausse idée de sécurité à l'usage des deux roues. De plus, du moment que la Commune autorise une piste cyclable, elle doit garantir la sécurité des usagers. Ce qui ne peut pas être garanti au vu du gabarit actuel de la chaussée. Le tracé est clairement peu propice aux cyclistes souhaitant remonter cette route. Le gabarit est clairement étroit.

- La pente actuelle moyenne de la Route de la Bossière est de 3.5%. La norme VSS 640 201 (cahier 3) indique un gabarit minimum d'1m20 pour un tracé plat (1m60 avec remorque) et d'1m80 dès 4% de pente (2m20 avec remorque). Dans le cas présent, nous sommes très proches des 4%, il faut donc privilégier la largeur maximale.

- La notion de proportionnalité a été abordée par M. Tille. C'est-à-dire : quels sont les usagers de cette piste cyclable et quelles sont les alternatives ainsi que les coûts pour une éventuelle mise en conformité. Il en ressort que peu de cyclistes utilisent ce tracé. Un aménagement en bonne et due forme serait financièrement conséquent sans même savoir si le gabarit actuel permettrait de la réaliser (suppression du faux trottoir côté Jura, éventuellement suppression de la haie et du mur sur une parcelle privée côté Jura).

Selon M. Tille, les itinéraires alternatifs ne se trouvent pas à une distance disproportionnée. Un cycliste venant de Nyon peut passer par la Route du Clos. Un cycliste arrivant de Gland peut passer par le Chemin des Chaux.

Au final, le BPA, via M. Tille, admet et confirme que la situation actuelle d'un sens unique dans la descente sans permission de cycliste dans le sens inversé est justifiée.

Pour conclure, les remarques de M. Tille ont été transmises au voyer de l'Etat de Vaud, M. Alain Delacrétaz, qui nous indique ceci :

« Je n'ai, pour ma part, rien à ajouter et n'ai pas connaissances d'éléments supplémentaires à mentionner. On peut estimer que le point de vue du BPA, qui fait référence dans le domaine de la sécurité routière, valide très solidement les options prises par vos Autorités. » »

Réponse à la motion de M. Peter Dorenbos sur le règlement d'utilisation du domaine public.

Le sujet étant assez compliqué au vu de ce qui se pratique dans d'autres communes, il a été décidé par la Municipalité de confier l'élaboration de ce règlement à Me Thévenaz, avocat à Lausanne, qui travaille d'ailleurs déjà pour la commune dans le cadre, entre autre, du service de l'urbanisme.

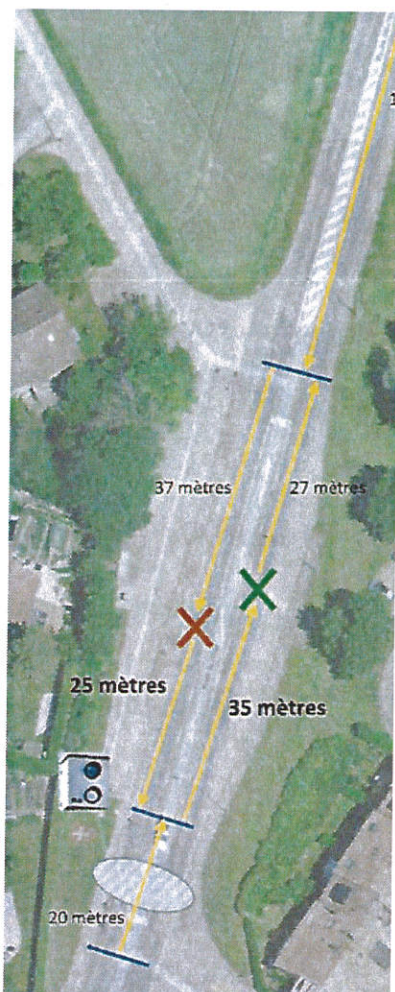
12/ Annonce des préavis à venir

M. le Syndic annonce que les préavis de la couverture des Morettes et la gestion informatique de la Commune, annoncés lors des séances de juin et septembre 2020, seront probablement présentés en début d'année 2021.

13/ Propositions individuelles et divers

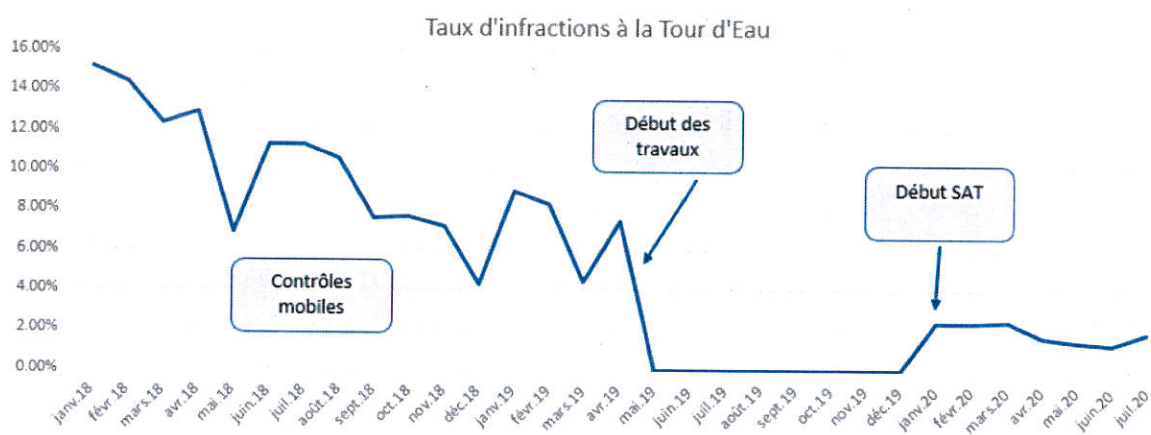
M. Jacques Auberson souhaite connaître le nombre total d'infractions et la répartition des infractions au code de la route. Il souhaite également être assuré que le radar ne se déclenche que lorsque les véhicules se situent à l'intersection du Chemin du Pélard et de la route de l'Etraz. Ces questions font suite à l'interpellation de M. Auberson par de nombreux citoyens qui ont fait l'objet d'amendes.

Mme Alice Durnat-Lévi fait projeter une photo qui indique le lieu exact où le radar déclenche.



Statistiques des infractions radar à la Tour d'Eau pour l'année 2020

Evolution du taux d'infraction contrôle mobile -> radar fixe



Nombre de véhicules contrôlés / Taux moyen mensuel des infractions relevées par le radar fixe :

- Janvier 2020 : 252'000 2.40 %

- Février 2020 : 190'000 2.39 %
- Mars 2020 : 230'000 2.50 %
- Avril 2020 : 132'000 1.67 %
- Mai 2020 : 335'000 1.47 %
- Juin 2020 : 277'000 1.31 %
- Juillet 2020 : 92'000 * 1.89 %*

* suite à un problème technique, pas de statistiques durant une dizaine de jours
(Fin de la période de contrôle en début août)

Infractions graves

335 conducteurs-trices dénoncé-e-s en Préfecture (16 à 24 km/h net au-dessus de 50 km/h).

50 conducteurs-trices dénoncé-e-s au Ministère Public (dès 25 km/h net au-dessus de 50 km/h).

La vitesse maximale enregistrée est en juin 2020, 102 km/h net dans le sens Genève-Lausanne (délit de chauffard).

Répartition du sens des infractions

Pas de processus informatique le permettant. Il faudrait le calculer au cas par cas. Les pointages effectués démontrent une répartition avec 20 à 30 % des véhicules en infraction dans le sens Lausanne-Genève.

Domicile des détenteurs

Un processus informatique va être établi afin de déterminer le pourcentage des détenteurs domiciliés sur la commune où a lieu l'infraction. »

M. Pierce Lohman souhaite savoir si de nouvelles mesures, telles que celles mises en place lors du semi-confinement du printemps, seront mises en place pour venir en aide aux personnes appartenant aux catégories dites « à risque » par rapport à cette « deuxième vague ».

Mme Alice Durgnat-Lévi répond qu'une nouvelle centrale de solidarité existe. Aucune information concernant celle du Canton n'a été diffusée pour l'instant. Cela sera discuté dès le mercredi 4 novembre en séance de Municipalité.

M. Claude Favre remercie MM. François Bryand et Igor Diakoff pour leur démarche auprès du Conseil d'Etat suite à son interpellation. Il est malgré tout étonné quant au refus du financement par le Canton si la construction de l'EMS n'avait pas lieu sur la parcelle communale N°127 et surtout navré qu'il n'ait pas été possible d'être allé plus loin.

M. le Syndic précise que le courrier reçu indiquait que 3 projets faisaient partie du plan d'investissement cantonal. Si ces 3 projets annoncés ne devaient pas se réaliser, les sommes allouées le seraient à d'autres projets d'où l'importance

pour la Municipalité de réitérer sa volonté de construire un EMS sur le territoire communal.

M. Claude Favre demande s'il est possible d'installer un miroir à l'intersection de la Route de Bénex-dessus et de la Route des Chaux, au vu de la dangerosité de cette zone du fait du manque de visibilité.

M. Chevalier posera la question à M. Alain Delacrétaz, Voyer du Canton. Cependant, il précise que le Canton ne favorise pas ces poses de miroir. Les automobilistes font trop confiance au miroir au détriment de leurs propres yeux.

M. Jacques Auberson propose aux membres du Conseil présents ce soir, dans cette période difficile, que les jetons de présence dédiés à cette séance soient remis à une association choisie par le Conseil en signe de solidarité.

Le PRESIDENT demande aux conseillères-ers présents leur avis. A la grande majorité, les conseillères-ers acceptent.

M. Jacques Auberson remercie le Conseil pour ce geste symbolique.

M. Blaise Cartier propose de discuter de ceci, lors d'une prochaine séance, pour l'ensemble de l'année politique, afin que les jetons de présence soient reversés à titre de solidarité à des associations.

Le PRESIDENT remercie l'ensemble du Bureau du Conseil pour le travail effectué durant cette période particulière. Il remercie également les conseillères et conseillers pour leur présence. Après avoir consulté M. Jean-Pierre Humm, archiviste de la commune, il s'avère qu'aucune séance de Conseil n'avait été annulée faute de quorum atteint. C'est donc une première « historique ». Il souhaite à tous les membres prudence et santé en cette période difficile.

14/ Contre-appel

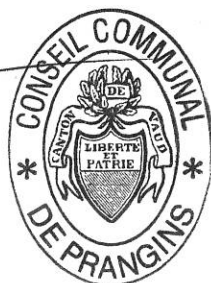
La présence est de 31 conseillers. La séance se termine 21:50.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président



Daniel Bujard



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

